



Pau, le 8 juin 2026

Précaires : mobilisations des AED et des AESH Apporter tout notre soutien !

En intersyndicale, **deux mouvements nationaux sont en cours.**

Mardi 2 juin, a eu lieu la mobilisation des **AED** : au national, plus de la moitié des vies scolaires ont été impactées par la grève. Près de 25% des vies scolaires étaient complètement fermées, notamment dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Martinique, Lille, Limoges, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes Orléans-Tours, Strasbourg. Dans **notre département**, les AED ont par exemple répondu par la grève au collège J. Peyré de Garlin ou encore au lycée Saint-John Perse à Pau (100 % de grévistes). La dotation en AED est insuffisante pour assurer l'encadrement des élèves et les tâches administratives en nombre croissant ; **le SNES-FSU exige l'arrêt des suppressions d'emplois d'AED et la création des moyens nécessaires.**

Les discussions pour qu'une grille salariale nationale soit mise en place doivent reprendre. Des moyens doivent être débloqués pour **une revalorisation immédiate des AED.**

Mardi 9 juin, les **AESH** sont appelé-e-s à se mobiliser :

- **contre la mise en place des PAS** (pôles d'appui à la scolarité), qui, notamment, multiplierait par 3 le rayon géographique de la réalisation de leurs missions ;

- la mobilisation du SNES, de la FSU et de l'intersyndicale depuis plus d'un an a obligé le ministère à ouvrir des discussions sur la **création d'un statut d'AESH.**

Le premier groupe de travail a eu lieu le 20 mai. Le compte n'y est pas !

La réunion a été consacrée en grande partie à la présentation par l'Inspection générale d'un rapport qui écarte la fonctionnarisation des AESH, symbole selon les IG d'un modèle de « *l'accompagnement humain précaire* ». A rebours des revendications de l'intersyndicale, les IG évoquent la création d'« assistants d'accessibilité ». Elle ou il ne serait plus attribué-e à un enfant par une notification de la MDPH mais interviendrait directement en appui de l'enseignant-e, par exemple pour la mise en œuvre de certaines adaptations pédagogiques. Cette nouvelle fonction serait un débouché pour les AESH référentes ou les AESH expérimentées. Les autres AESH resteraient contractuel-le-s et concentré-e-s sur l'accompagnement à la vie quotidienne et sociale des enfants atteints d'un handicap lourd.

La création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B est toujours présentée au conditionnel, et pour un nombre limité d'AESH. 10, 20 % ? Tout dépendra de l'atterrissage sur le temps de travail des AESH, mais une chose est certaine, pour le ministère, **la fonctionnarisation de tou-te-s les AESH est exclue.**

Trop de flou, de conditionnel, les pistes de l'IG qui sonnent comme une provocation, organisons la **mobilisation** pour faire entendre la voix des AESH avant le deuxième groupe de travail prévu le 17 juin !

**A Pau, devant la DSDEN, place d'Espagne,
A Bayonne, devant le CIO, chemin d'Arancette**

Nous devons **ne plus accepter** que nos collègues, essentiellement des femmes, soient maintenues dans une telle précarité.
Le statut et un corps de fonctionnaire de catégorie B,
c'est possible, c'est urgent, c'est maintenant !

Une première action a eu lieu samedi 6 juin:

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/oloron-sainte-marie/les-aesh-d-oloron-denoncent-leurs-difficiles-conditions-de-travail-29377851.php>

Mutations intra-académiques : résultats le 12 juin avec l'expertise des commissaires paritaires du SNES-FSU

Les **commissaires paritaires** du SNES-FSU ont travaillé à Bordeaux les 11, 12 et 13 mai à la vérification des vœux et barèmes, avec lorsque cela a été nécessaire, **intervention** auprès des services du rectorat.

Le **résultat** du mouvement est prévu le **12 juin**.

Il y aura ensuite exactement une semaine, **du 12 au 19 juin**, pour faire un **recours** ou demander une **révision d'affectation, en mandatant la FSU** pour présenter le dossier à l'administration.

La réunion bilatérale est prévue le **2 ou le 3 juillet**.

Le SNES-FSU y défendra toutes les **situations complexes** (familiales, médicales, sociales) qui auront été portées à sa connaissance par ses syndiqué-es.

Protection sociale, prévoyance : restons vigilant-e-s

La mise en place se poursuit très laborieusement.

L'**échéancier** actuellement disponible dans l'espace adhérent de la MGEN est celui de la prévoyance. L'échéancier concernant la partie santé est aléatoirement disponible, selon les cas.

Nous vous recommandons de surveiller votre messagerie et l'envoi des messages de la MGEN mais également de consulter régulièrement votre espace MGEN où les échéanciers sont progressivement mis à disposition.

D'ores et déjà, comme annoncé, **voici les prélèvements effectués sur le compte bancaire référencé :**

- le paiement de l'option, si vous avez choisi une option,
- le paiement de l'adhésion d'ayants droit éventuels (qui est sur le même prélèvement que le précédent)
- le paiement de la prévoyance, qui est différent des deux précédents (que ce soit le contrat collectif ou individuel)

En prélèvement sur la paie : le coût du socle de la couverture santé obligatoire.

Sur la feuille de paie apparaîtront aussi les participations employeur : pour info le paiement de la couverture santé, et en versement les 7 euros pour le contrat collectif prévoyance.

Quelques données obtenues par le responsable académique du SNES-FSU des affaires médicales, qui témoignent de l'immense difficulté à accéder au dispositif, la **MGEN** ayant largement **sous-calibré les besoins** en personnel :

- le 4 mai, au niveau national, sur 1 512 990 agents concernés, seulement 51 150 agents avaient opté pour le contrat prévoyance MGEN ;
- pour notre académie, à la même date, 2486 agents avaient opté pour le contrat prévoyance sur un total de 53 474 agents.

Il est encore temps d'y **adhérer jusqu'au 31 octobre 2026**, en s'assurant du versement d'un revenu en cas de difficultés et en bénéficiant de la contribution de l'État employeur, **sans questionnaire de santé et sans limite d'âge.**

Davantage d'**informations** sur le site national du SNES-FSU :
<https://www.snes.edu/article/psc-offre-prevoyance-contrat-collectif/>